



Opération de Développement Rural

RAPPORT ANNUEL 2018

INTRODUCTION

La dernière opération de Développement Rural d'Aywaille, approuvée par le Gouvernement wallon le 21 mars 2008, est arrivée à échéance le 21 mars 2018. S'en est suivie la rapide volonté communale de lancer une seconde Opération de Développement Rural, qui devrait être amorcée en 2019.

Notons que deux conventions octroyées par la DDR en faveur de deux fiches- projets de ce dernier PCDR sont restées ouvertes après le terme de cette ODR et ont dès lors continué à réunir la CLDR en 2018. :

- La fiche-projet 1.1 relative à la création d'une maison de village et de services à Nonceveux
- La fiche-projet 1.4 relative à l'aménagement du center de l'entité

Enfin, la phase 2 de la fiche-projet 1.3 relative à la création d'une liaison cyclopédestre de type RAVeL est actuellement en plein développement. Elle est en effet actuellement remise à l'étude par le GREOVA, en collaboration avec les 3 communes que sont Aywaille, Comblain-au-Pont et Sprimont, et ce grâce un premier financement par Liège Europe Métropole et à l'intérêt des services régionaux et fédéraux concernés (DGO1, DGO2, DGO3, DGO4, DNF, AIDE, Infrabel et SNCB), régulièrement informés ou concertés par le GREOVA dans la mise à jour de cette étude.

ANNEXE 1 : SITUATION GENERALE DE L'OPERATION

1. Tableau des projets réalisés

Priorité du PCDR	Numéro projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)
1	3	Réalisation d'une liaison cyclo-pédestre Quarreux-Martinrive en prolongeant la Voie des Aulnes. <u>Phase 1</u> : prolongement vers Comblain-au-Pont (jusqu'à l'ancien terrain de football.	216.605 € Subvention de 136.002,49 €	Ministère wallon de l'Equipeement et des Transports – Plan Escargot 2007. (cf rapport annuel 2013)
1	2	Réalisation d'un inventaire des chemins vicinaux en vue de créer une nouvelle mobilité inter-villages	Achat support informatique, de signalisation et de matériel pour réaliser des chicanes : +/-2.000 €	Inventaires terminés. Des chemins et sentiers ont été débroussaillés, des échaliers et des plaques indicatrices ont été posés sur une partie des tronçons à réhabiliter. (cf rapport annuel 2013)
1	6	Elaboration d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)	16.420 € (étude) +/- 2.000 € de mise en place en 2011	09/05/2012 : approbation du PCDN par le Conseil communal 23/06/2012 : signature de la charte. (cf rapport annuel 2013)

2. Tableau des projets en cours

Priorité PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Stade d'avancement						
1	1	Aménagement d'une maison de village et de services à Nonceveux	890.000 € 1.198.000 € suivant avenant demandé	Développement rural	<p>Marché notifié à l'Adjudicataire. Travaux débutés le 18/02/2013. En cours (près de 80% des travaux réalisés)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux sont en phase de finalisation - Il convient de réfléchir aux différentes affectations de cette maison - Réunion de chantier organisés chaque mercredi pour suivi des travaux 						
1	3	Réalisation d'une liaison cyclo-pédestre Quarreux-Martinrive en prolongeant la Voie des Aulnes	2.109.835 € ou 1.432.688 € en fonction des options choisies	<p>Première option</p> <table border="1"> <tr> <td>MET(tronçon AB + BC)</td> <td>1.395.281 €</td> </tr> <tr> <td>Développement rural 80 %</td> <td>571.643€</td> </tr> <tr> <td>Part communale 20 %</td> <td>142.911€</td> </tr> </table> <p>Seconde option</p>	MET(tronçon AB + BC)	1.395.281 €	Développement rural 80 %	571.643€	Part communale 20 %	142.911€	<p>476.750 € octroyé par Liège Europe Métropole pour subventionner l'étude de faisabilité du chaînon doux manquant entre la Voie des Aulnes et le RAVEL en direction de Comblain-au-Pont.</p> <p>Phase 2 relative à la création de cette</p>
MET(tronçon AB + BC)	1.395.281 €										
Développement rural 80 %	571.643€										
Part communale 20 %	142.911€										

		<u>Phase 2</u>		<table border="1"> <tr> <td>MET (tronçon BC)</td> <td>71.844 €</td> </tr> <tr> <td>Développement rural 80 %</td> <td>1.088.676 €</td> </tr> <tr> <td>Part communale 20 %</td> <td>272.169 €</td> </tr> </table> <p>Développement rural</p>	MET (tronçon BC)	71.844 €	Développement rural 80 %	1.088.676 €	Part communale 20 %	272.169 €	<p>liaison cyclopédestre de type RAVeL actuellement en plein développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actuellement remise à l'étude par le GREOVA, en collaboration avec les 3 communes que sont Aywaille, Comblain-au-Pont et Sprimont, et ce grâce un premier financement par Liège Europe Métropole et à l'intérêt des services régionaux et fédéraux concernés (DGO1, DGO2, DGO3, DGO4, DNF, AIDE, Infrabel et SNCB), régulièrement informés ou concertés par le GREOVA dans la mise à jour de cette étude (attribution au GREOVA de la réactualisation de cette étude le 13 juillet 2018)
MET (tronçon BC)	71.844 €										
Développement rural 80 %	1.088.676 €										
Part communale 20 %	272.169 €										
1	4	Aménagement du centre de l'entité	<p>1.871.386 €</p> <p>Nouvel estimatif 2017: 5.055.886,39 €</p>	<table border="1"> <tr> <td>Développement rural (80 % de A et B.2)</td> <td>848.113 €</td> </tr> <tr> <td>Part communale (20 % de A et B.2)</td> <td>212.028 €</td> </tr> <tr> <td>MET à 100% (B.1)</td> <td>811.245 €</td> </tr> </table> <p>Nouvel estimatif 2017 : Phase 1 : 397.271,44 € (dont 183.461,60 € subventionnés par le PIC 2017-2018) pris</p>	Développement rural (80 % de A et B.2)	848.113 €	Part communale (20 % de A et B.2)	212.028 €	MET à 100% (B.1)	811.245 €	<ul style="list-style-type: none"> - réalisation des travaux de renouvellement des conduites d'eau et des travaux d'aménagement des trottoirs (rue Hongrée et rue St Pierre) - accord pour la signature d'une convention entre l'AIDE et le SPW DGO Routes en vue de la désignation d'un auteur de projet commun (égouttage, voirie, convivialité) - dossier de candidature pour
Développement rural (80 % de A et B.2)	848.113 €										
Part communale (20 % de A et B.2)	212.028 €										
MET à 100% (B.1)	811.245 €										

				<p>en charge par la commune</p> <p>Phase 2 : Développement rural : 60 % de 500.000 € + 50% de 1.063.870,55 € = 813 927 €</p> <p>Commune : 731.935,28 €</p> <p>SPW (DGO1) : 2 millions €</p>	<p>l'aménagement du parc communal dans le cadre du PwDR 2014-2020 (Mesure 7.5.) : projet non retenu.</p> <p>- Lancement du marché d'offres puis désignation du bureau GESPLAN</p> <p>- Réunion de coordination entre le SPW(DGO1) et le Développement rural (DGO3) le 14.12.2017</p> <p>⇒ Octroi d'une subvention de 813 927 € de la DGO3-DR</p> <p>⇒ Octroi d'une enveloppe budgétaire de 2 millions € par la DGO1 dans le cadre du Plan Infrastructures 2016-2019 pour la réfection de la N633 à l'aménagement de la Place Thiry.</p> <p>- 1ère phase de travaux incluant travaux de revêtement des voiries</p> <p>- Demande de permis d'urbanisme introduite en juin 2018. Toujours à l'instruction à la DGO4</p> <p>- 2ème phase de travaux toujours sujette à réflexion car devant prendre en compte les travaux d'aménagement d'un passage sécurisé sur le pont pour les cyclistes, càd entre la Voie des Aulnes et le reste de la voie cyclo-pédestre en cours d'étude (phase 2 de fiche 1.3)</p>
--	--	--	--	---	---

ANNEXE 2 : TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX.

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
Fin 2008	PCDR classique ¹	Aménagement d'une maison de village et de services à Nonceveux	Redynamiser le village de Nonceveux et créer des passerelles entre les différentes populations qui s'y côtoient	958.400 € (avenant)
Etats d'avancement physique du projet :			Date :	
Désignation de l'auteur de projet :			21/12/2009	
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.			12/10/2010 approbation de l'avant-projet et de l'avenant par le Conseil communal	
Approbation de l'avant-projet par la R.W			Avenant sollicité le 19/10/2010 et approuvé le 09/03/11 par le Ministre	
Approbation du projet par l'A.C.			09/11/11 par le Conseil communal. Accord Tutelle marchés publics le 22.12.11	
Approbation du projet par le Ministre			05/04/2012	
Adjudication :			08/06/2012	
Décision d'attribution du marché			03/08/2012	
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre			04/12/2012	
Début des travaux			18/02/2013	
Réception provisoire			?	
Décompte final			?	
Réception définitive			?	

¹ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

Etat d'avancement financier du projet :	Montant : 907.137,58 €
Montant conventionné à 100%	
Montant du subside développement rural	
Montants cumulés payés à l'entrepreneur	

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL.

Le rapport annuel de la CLDR est joint à ce rapport.

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur
02/08/2001	10/10/2003	19/06/2013	18/01/2005
Date des réunions durant l'année écoulée	10/02/2018	Nombre de présents	20
	13/03/2018		10
	22/11/2018		10

Réflexion sur l'Opération de Développement Rural (ODR)

Le rapport de la CLDR joint en annexe présente le détail des réunions de la CLDR pour l'année 2018.

Malgré l'arrivée à échéance le 21 mars 2018 du PCDR d'Aywaille, la CLDR a continué à se réunir en faveur du suivi des deux conventions encore en cours auprès du DR (fiche-projet 1.1 relative à la création d'une maison de village et de services à Nonceveux ET fiche-projet 1.4 relative à l'aménagement du centre de l'entité) et en faveur du lancement d'une nouvelle Opération de Développement Rural, qui devrait être amorcée en 2019.

En 2018, les membres ont donc traité les dossiers suivants :

- Fiche-projet 1.1 « Maison de village et de services à Nonceveux »
- Fiche-projet 1.4 « Aménagement du centre d'Aywaille » + Aménagement de la N 633
- Renouvellement de l'ODR
- Fiche-projet 1.3 « Réalisation d'une liaison cyclo-pédestre Quarreux-Martinrive en prolongeant la Voie des Aulnes » (Phase 2 – MAIS développement hors DR)



Rapport de la Commission Locale de Développement Rural²

2018

² Ce rapport est établi conformément au décret du 11 avril 2014 (article 9).

1. Etat d'avancement de l'Opération de Développement Rural (ODR)

Décision du Conseil communal de mener une ODR	13 mars 1997
Approbation du PCDR par la CLDR	Novembre 2003
Approbation du PCDR par le Conseil communal	13 septembre 2007
Présentation en CRAT	9 novembre 2007
Approbation du PCDR par le Gouvernement wallon	21 mars 2008
Durée de validité du PCDR	10 ans (mars 2018)
Convention en cours :	Maison de village et de services de Nonceveux (2008)

2. Les réunions de la CLDR en 2018

Malgré l'arrivée à échéance du PCDR d'Aywaille le 21 mars 2018, la CLDR a été invitée à continuer à se rassembler régulièrement le temps des travaux (encore projetés ou déjà en cours) relatifs au réaménagement du centre d'Aywaille et à la maison de village et de services de Nonceveux, ces deux projets ayant fait l'objet d'une dernière convention avant l'arrivée à cette échéance. La CLDR s'est réunie trois fois au cours de l'année 2018. Les PV de ces réunions sont annexés à ce rapport.

CLDR plénière du 10 février 2018

L'objet de la réunion consiste en la présentation du projet d'aménagement du centre d'Aywaille réalisé par l'auteur de projet Gesplan et la récolte des remarques et questionnements des membres des deux commissions (CLDR et CCATM). Le Président informe les membres du lancement prochain de la phase de consultation de la population et des commerçants. Il espère un dépôt de permis d'urbanisme pour le printemps.

CLDR plénière du 13 mars 2018

Les membres de la CLDR commencent la séance par l'approbation du rapport annuel de l'ODR/ de la CLDR. Ensuite, les dossiers concernant les chemins vicinaux et le centre d'Aywaille sont abordés. La séance est vite clôturée.

CLDR plénière du 22 novembre 2018

La séance du 22 novembre est brève et porte, de nouveau, sur le suivi des travaux de la maison de village et de services à Nonceveux et sur la phase 1 des travaux du centre d'Aywaille.

3. Initiatives de la CLDR

Les membres se sont concentrés sur l'avancement des différents travaux pour les 2 fiches-projets en convention. Une nouvelle ODR doit être lancée prochainement et permettra le renouvellement de la CLDR.

4. Etat d'avancement des projets en convention

Fiche-projet 1.1 : Aménagement d'une Maison de village, de services et de ses abords – Nonceveux

Actuellement, 95.5 % des travaux sont finalisés. Il conviendra prochainement de réfléchir aux différentes affectations de cette maison.

Fiche-projet 1.4 : « Aménagement du centre de l'entité » - Aywaille

La demande de permis d'urbanisme a été introduite en juin 2018. En novembre 2018, ce dernier était toujours à l'instruction à la DGO4. Si cette première phase des travaux inclut ceux de revêtement des voiries ; la phase 2, - toujours sujette à réflexion -, devra prendre en compte les travaux d'aménagement d'un passage sécurisé pour faciliter le passage des cyclistes sur le pont, c'est-à-dire entre la voie des Aulnes et le reste de la voie cyclo-pédestre en cours d'étude (fiche-projet 1.3).

5. Perspectives pour 2019

En 2019, une nouvelle ODR sera lancée sur la Commune d'Aywaille.

COMMISSION LOCALE
DE DEVELOPPEMENT RURAL
PV de la réunion du 10 février 2018

Présents : P. DODRIMONT, Président de la CLDR ;
N. HENROTTIN, Directrice générale ;
D. SIMON, Echevin des travaux ;
J. BIEUVLET, Echevin de la mobilité et de la sécurité routière ;
M. BATHOLOMÉ, D. COUVREUR, R. HENRY, A. HOCKET, R. PARMENTIER, F. TIRIONS, membres de la CLDR ;
A. EVRARD, M. VANNI, agents de développement au GREOVA ;
R. REMY, auteur de projet Gesplan ;
S. VERDAY, Président de la CCATM ;
P. CARPENTIER, J-C DUMONT, N. HAVELANGE, R. LERUTH, D. WISLEZ, membres de la CCATM.

Excusée : V. BARTHOLOME, secrétaire.

M. DODRIMONT ouvre la séance à 9h20.

Présentation du projet d'aménagement du centre d'Aywaille

L'objet de la réunion consiste en la présentation du projet d'aménagement du centre d'Aywaille réalisé par l'auteur de projet Gesplan et la récolte des remarques et questionnements des membres des deux commissions (CLDR et CCATM). Le Président informe les membres du lancement prochain de la phase de consultation de la population et des commerçants. Il espère un dépôt de permis d'urbanisme pour le printemps.

Le projet d'aménagement du centre d'Aywaille représente un coût global de 5.500.000 € TVAC. Différents subsides seront sollicités auprès notamment du Développement rural – DGO3 pour les aménagements de convivialité, du SPW-DGO1 pour les aménagements de voiries régionales, du Plan d'Investissement Communal 2017-2018, et du Plan d'investissement wallon 2016-2019, qui prévoyait 2.000.000 € pour l'aménagement de la N633 mais qui, après négociation avec le Collège communal, sera en grande partie affecté au centre d'Aywaille. L'aménagement de la Porallée représentant finalement une somme de 4.000.000 €, seul un rond-point à proximité du Delhaize pourrait être créé avec le restant de l'enveloppe budgétaire de la Wallonie. Le Président encourage une réflexion globale sur l'ensemble de la Porallée, c'est

pourquoi le Collège souhaite d'abord traiter le dossier du centre avec l'enveloppe des 2.000.000 € et envisager par la suite un projet mûrement réfléchi pour l'Avenue de la Porallée avec éventuellement une participation financière des commerçants. M. DODRIMONT rappelle ensuite que, si la Commune souhaite bénéficier de l'enveloppe budgétaire de la Wallonie, elle doit obtenir le permis d'urbanisme en 2018 et rédiger le cahier spécial des charges pour le lancement des travaux en 2019.

Au cours de la phase de concertation de la population prévue à la fin du mois de février 2018, M. HENRY suggère à la Commune d'être claire avec les citoyens sur les parties du projet qui sont amendables ou non. Il conviendra de canaliser les réunions pour éviter toute frustration. La CCATM a en outre un rôle essentiel à jouer dans cette phase de consultation.

Le projet est ensuite exposé aux membres des deux commissions. Les objectifs majeurs du projet consistent en une diminution de la place accordée à la voiture et en une augmentation de la convivialité et de la sécurité dans le centre. M. REMY rappelle qu'un test de mobilité est mis en place depuis mai 2016 ; les résultats qui en découlent s'avèrent plutôt positifs. Une remontée de files semble toutefois se produire au niveau de l'arrêt de bus à proximité de l'athénée, point négatif qui sera évidemment résolu dans le projet final. De nombreuses zones de repos et un réaménagement des trottoirs sont intégrés au projet afin d'améliorer la sécurité et la convivialité dans le centre. Une continuité entre les deux portions du RAVeL et un accès à ce dernier seront assurés. M. REMY ajoute ensuite que le nouveau giratoire représente un élément fort dans le projet du centre : il fluidifie la circulation, privilégie le piéton, diminue les croisements dangereux, dirige les véhicules vers les zones de parking extérieures au centre et réduit la vitesse des véhicules sur les deux nationales qui traversent l'entité. Des plateaux ralentisseurs seront d'ailleurs installés à chaque entrée de village afin d'encourager un ralentissement de la vitesse à l'approche du centre. Une zone start/stop sera prévue devant l'athénée afin d'éviter les remontées de files lors du chargement/déchargement des enfants. M. BIEUVLET précise finalement qu'un encorbellement à hauteur du pont permettra d'élargir le passage pour les poids lourds. Tous les trottoirs seront en outre adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Différents questionnements et commentaires sont ensuite émis :

- Comment se présente le carrefour vers la rue Nicolas Lamercy dans le nouveau projet ? M. DODRIMONT précise que ce dernier n'est pas traité dans le projet. L'idéal serait d'y aménager un rond-point, ce qui nécessite la démolition du bâtiment à droite du carrefour lorsqu'on vient de la rue du Chalet et donc un délai de réflexion beaucoup plus long. En attendant, les feux tricolores seront conservés puisque les feux clignotants ne semblent actuellement pas convenir aux usagers.
- Le Président de la CCAM insiste sur la nécessité de mettre en évidence toutes les zones de parking, notamment celle à proximité de l'Administration communale.

- Quels sont les emplacements des zones de repos et de convivialité ? À proximité de la banque Fortis, de la fontaine à eau, devant les établissements Horeca, devant les deux banques côté Amblève et à proximité du RAVeL, avec notamment des gradins et un accès aisé à l'eau. Des parkings pour vélos seront également aménagés dans différents endroits du centre, notamment près de l'école afin d'en faciliter l'accès à vélo par le RAVeL.
- Qu'en est-il des zones de terrasses ? Le Président explique qu'il sera suggéré aux établissements Horeca d'installer une terrasse dans le prolongement de leur façade afin de déplacer le trottoir et d'aménager un espace libre pour les manifestations diverses (marché de produits locaux, concerts, *etc.*) là où les terrasses se situent actuellement.
- Qu'advient-il des emplacements de courte durée situés devant les terrasses et les banques ? Ils seront déplacés en face, de l'autre côté de la route afin d'éviter les véhicules à proximité des zones de convivialité. Des trottoirs en saillie seront d'ailleurs prévus à ces différents endroits pour empêcher les motos de s'y garer.

Le Président invite les membres à consulter le dossier durant les heures d'ouverture de l'Administration communale et de faire part de leurs remarques éventuelles pour la fin du mois de février. Une évolution du projet pourrait, suite à la phase de concertation de la population et des commerçants, encore être envisagée. Elle consiste en la remise à deux sens de la voirie nationale sur la Place Thiry. Toutefois, il est précisé qu'elle n'est souhaitée ni par le bureau d'étude ni par le Collège communal puisqu'elle réduit fortement les espaces de convivialité et augmente la place accordée à la voiture dans le centre et par conséquent la sécurité des piétons. De plus, puisque les emplacements en épis ne sont plus admis par le SPW-DGO1, très peu d'emplacements de parking supplémentaires pourront être aménagés dans le centre en cas de remise à deux sens de la voirie.

Le Président remercie les membres et clôture la séance à 10h30.

Le Président,
Ph. DODRIMONT

COMMISSION LOCALE
DE DEVELOPPEMENT RURAL
PV de la réunion du 13 mars 2018

Présents : P. DODRIMONT, Président de la CLDR ;
MM. M. BATHOLOMÉ, P. CARPENTIER, G. GROLET, R. HENRY, P. MATHIEU, R. PARMENTIER, membres effectifs ;
Mme C. BONESIRE, membre effectif ;
V. BARTHOLOME, secrétaire ;
M. VANNI, agent de développement au GREOVA.

1) Approbation des procès-verbaux des réunions du 14 décembre 2017 et du 10 février 2018

Les membres approuvent le deux PV à l'unanimité.

2) Rapport annuel 2017 – Approbation

Le rapport annuel 2017 est approuvé à l'unanimité.

M. HENRY souhaite savoir si la commande du matériel pour l'aménagement de la Maison de village à Nonceveux a été réalisée. Mme BARTHOLOMÉ précise que le matériel n'a pas encore été commandé.

3) Divers

GT chemins vicinaux : les membres du GT chemins vicinaux s'attèlent à la mise en valeur des différents points de vue de l'entité, travail récurrent puisque la végétation ne cesse de s'y développer. Mme BARTHOLOMÉ précise qu'en janvier 2018, la Commune a souscrit une assurance couvrant les membres du GT dans leurs diverses missions d'entretien des chemins vicinaux. M. BARTHOLOMÉ ajoute ensuite qu'il conviendrait d'élaguer la haie à proximité de la croix de Septroux afin d'offrir une vue dégagée sur le paysage. M. MATHIEU émet le souhait de procéder à un élagage tardif de la prairie située en-dessous de la croix de Septroux et laisser place à une végétation davantage diversifiée.

M. BARTHOLOMÉ estime qu'il serait intéressant de mener des actions de mise en valeur du patrimoine, telles que l'élaboration et le placement de panneaux informatifs devant les éléments de petit patrimoine. Mme VANNI invite les membres à lui faire part des recensements et textes relatifs aux éléments de patrimoine dont ils disposent afin de lui permettre de les rassembler, travailler leur mise en page et de préparer un projet concret à proposer au Collège. L'adresse sur laquelle les informations peuvent être envoyées est la suivante : pcdr@greova.be.

M. BARTHOLOMÉ s'interroge sur la pertinence des QR Codes et estime que le contenu n'est pas toujours suffisamment riche. Mme VANNI explique qu'en général, ce type de contenu est élaboré en étroite collaboration avec la commune, l'Office du tourisme ou le Syndicat d'initiatives. Les membres peuvent néanmoins, s'ils le souhaitent, lui envoyer des textes davantage fournis. Elle verra ensuite avec ses collègues de la Maison du Tourisme s'il est possible de modifier les QR Codes³. Elle ajoute que les QR Codes ne rencontrent malheureusement pas un franc succès⁴.

M. BARTHOLOMÉ rappelle que des travaux de mise en valeur du patrimoine avaient été envisagés à la roche sanglante mais que le terrain, situé sur l'entité de Sprimont, n'était pas une propriété communale. La commune de Sprimont devait dès lors négocier avec le propriétaire pour procéder à un échange de terrain. Mmes VANNI et BARTHOLOMÉ vont prendre leurs renseignements auprès du service urbanisme de la commune de Sprimont.

Centre d'Aywaille :

M. DODRIMONT explique aux membres de la commission que la présentation du projet aux citoyens s'est relativement bien déroulée. Malgré certaines divergences d'opinions, les citoyens adhèrent à la philosophie du projet et sont partisans de la réalisation d'espaces de convivialité. M. HENRY suggère de déplacer la fontaine devant la Fortis afin qu'elle conserve une place en plein centre d'Aywaille. M. DODRIMONT acte cette proposition qui sera transmise au Conseil communal.

M. DODRIMONT explique qu'une réunion avec le Delhaize a été organisée afin d'aborder la question de la création d'un rond-point sur la N66. Les gérants apprécient le projet de rond-point permettant de faciliter l'accès des clients à leur commerce mais souhaiteraient que ce projet

³ Il n'est pas possible pour la MT de modifier les QR Codes affichés sur des plaques brunes car elles sont gérées par la Fédération du Tourisme de la Province de Liège. En revanche, la MT peut compléter le contenu des QR Codes que l'on retrouve sur les panneaux et brochures réalisés par la MT. Les contenus ne doivent néanmoins pas dépasser 250 mots et doivent être facilement compris par des enfants de 10 ans.

⁴ A titre d'exemple, un QR Code installé depuis plus de 3 ans a engendré moins de 50 scans. La MT n'en met désormais plus sur ses dépliants.

aboutisse plus tard puisqu'ils prévoient une phase importante de travaux en 2023-2024. L'aménagement d'un rond-point avant cette importante phase de travaux serait néfaste à l'activité commerciale du Delhaize.

En matière de subventionnements, M. DODRIMONT annonce que le Développement rural a octroyé un subside de 813.927 € et remercie les membres de la commission pour leur contribution au projet. Le Plan d'Investissement Communal a également été accepté. Il ne reste que l'enveloppe budgétaire de la Wallonie à négocier avec le Ministre du territoire et des travaux publics, une réunion se tiendra d'ailleurs à cet effet le mercredi 14 mars 2018. M. DODRIMONT semble confiant et précise que, vu l'avancement du dossier, le Ministre ne devrait plus hésiter quant au financement du projet du centre d'Aywaille.

M. DODRIMONT précise que l'aménagement du carrefour Boxus devrait être prévu dans le prochain plan infrastructures 2019-2024 du SPW. Il souhaiterait que la création d'un rond-point soit intégrée au projet du centre.

La prochaine étape consistera en la réalisation d'un avant-projet permettant de procéder à la demande de permis d'urbanisme. M. DODRIMONT ajoute que l'avant-projet sera présenté en CLDR, CCATM et au Conseil.

M. HENRY précise qu'il importe d'expliquer aux citoyens que le double sens sur la Place Thiry reste une option à exploiter. M. DODRIMONT ajoute en effet que des analyses et comptages seront prochainement réalisés par un bureau d'études afin de permettre à la commune d'opter pour la solution la plus fluide en matière de mobilité.

Il conviendra en outre de réfléchir à un endroit adapté à l'emplacement des motos. M. HENRY suggère de prévoir des emplacements pour les motos à la sortie du parking situé sur la rive droite avant le pont. M. DODRIMONT souligne que les motards apprécient garder un œil sur leur moto et propose dès lors de prévoir un emplacement destiné à ce type de véhicules sur la place Fortis. Cette possibilité sera discutée et analysée ultérieurement.

Le Président remercie les membres et clôture la séance à 21h05.

Le Président,
Ph. DODRIMONT

COMMISSION LOCALE
DE DEVELOPPEMENT RURAL
PV de la réunion du 22 novembre 2018

Présents : P. DODRIMONT, Président de la CLDR ;
V. BARTHOLOME, secrétaire ;
MM. R. HENRY, M. BATHOLOMÉ, membres effectifs ;
Mme C. BONESIRE, membre effectif ;
N. THIRION,
N. HOQUET,
R. PARMENTIER,
I. DALIMIER, agent de développement au GREOVA.

Excusé : P. CARPENTIER

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 mars 2018.

Une modification est demandée par R. Henry.

Les membres approuvent le PV à l'unanimité.

2) Suivi des travaux de la maison de village et de service à Nonceveux.

Etat d'avancement

97,5% des travaux sont exécutés à ce jour, soit pour 1.064.478,37 euros TVAC.

Il reste une grosse journée de travail pour l'électricien. Le maçon n'a pas encore terminé son travail et doit encore poser les couvre-murs (Monsieur Pirotte a un problème de liquidités pour les acheter). Il reste le problème du monte-charge et la levée des remarques pour la menuiserie intérieure, le ferronnier, le carreleur.....

Gestion de la salle

Une réunion a eu lieu le 15 mai 2018 à laquelle tous les habitants étaient conviés pour évoquer la manière dont serait gérée la salle. Certaines personnes ont manifesté un intérêt pour faire partie d'un éventuel comité de gestion.

Une réunion avec M. Joseph PIRET, directeur de l'AGISCA a eu lieu le 15 mai 2018 pour expliquer ce qu'implique pratiquement une gestion de ce type de bâtiment. Vu l'implication et le temps nécessaire, les personnes pressenties ont décliné l'offre de gestion.

Le Conseil communal a décidé le 4 juillet 2018 de confier la gestion de la maison de village à l'AGISCA.

Philippe DODRIMONT marque sa déception par rapport au manque d'engagement citoyen pour une salle de services tournée vers l'Action sociale et le problème de l'habitat permanent dans les campings ; des équipements ont été prévus à cet effet : laverie, douches, magasin.... Entretemps, les campings ont disparu.

La salle devient donc un espace de rencontre ouvert aux associations qui ont un objet social ; certains membres soulignent la longueur du projet, ce qui entraîne un déphasage dans les préoccupations lors de la conception du projet et sa concrétisation.

Les écoles vont occuper la salle pour leurs activités ainsi que les confréries ; on organisera des apéritifs citoyens, des rencontres intergénérationnelles.....

Equipement du bâtiment

Une visite des lieux s'est tenue sur place avec Monsieur Piret. Tant que le bâtiment n'est pas terminé et réceptionné, on ne peut ni intervenir, ni stocker du mobilier dans le bâtiment.

3) Phase 1 du Centre d'Aywaille

Marché public de travaux :

Six offres ont été déposées ;

L'avis de marché est paru au MB du 28/08/2018. L'ouverture des offres s'est tenue le 10/10/2018.

Le rapport d'analyse des offres est en cours de finalisation pour l'attribution d'un marché conjoint entre les autorités régionales, le PCDR et en lien avec le Plan d'Infrastructures.

En parallèle, le Ministre du développement rural, René Collin, a approuvé le dossier « Projet » le 12 novembre 2018 pour un montant de 224.173,44 euros.

Le marché doit, pour le volet subvention du Plan d'investissements communal (PIC), être approuvé avant fin décembre 2018.

Le marché ne pourra être notifié (= conclu) à l'entrepreneur désigné qu'une fois que la DGO1, le PIC, la Tutelle des marchés publics et le Ministre Collin auront approuvé le dossier d'attribution.

Préalablement, le permis d'urbanisme pour les travaux doit être délivré par la DGO4.

La planification des travaux sera convenue avec l'entrepreneur désigné après la notification du marché.

Permis d'urbanisme

Le dossier d'emprise de voirie est passé au Conseil communal début octobre. Après le délai des 15 jours d'affichage obligatoire, le dossier est passé au Collège pour avis le 7 novembre 2018.

4) Divers

La rue Saint-Pierre

Un projet a été rentré dans le cadre de l'appel à projets de la Ministre De Bue.

Un permis a été déposé pour tout l'aménagement sauf pour une zone blanche devant le petit GB. Une étude de mobilité et de comptage a été confiée au SPW et commencera au printemps et cela sur plusieurs périodes et ensuite le Collège prendra sa décision avec une proposition d'aménagement qui incorpore un parking souterrain pris en charge par le promoteur des surfaces commerciales (carrefour de la rue Cornesse et de la rue sur les Cours).

Le RAVeL de l'Amblève

Liège Europe Métropole a débloqué de l'argent pour relancer l'étude (476.000 euros) ; aujourd'hui, on relance les discussions pour ramener les cyclistes vers la place ; il est suggéré d'aménager le tracé pour faire une liaison avec la gare, idem pour la gare de Rivage. La SNCB a cédé un terrain à la commune avec une convention à charge d'entretien pour la commune.

Fusion CLDR/CCATM

Le Président propose de fusionner les deux commissions consultatives CLDR et CCATM afin de liasonner les informations de ces deux commissions consultatives, de faire un travail d'équipe et de rassembler les forces administratives.

Le Président remercie les membres et clôture la séance à 21h05.

Le Président,
Ph. DODRIMONT

